

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 14

portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Alexandre POREE en sa qualité d'adjoint de droit au maire de Vire Normandie en charge des travaux et projets structurants bâtiments

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Alexandre POREE en qualité de maire délégué de Truttemer le Grand et adjoint de droit au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Alexandre POREE, en sa qualité d'adjoint au maire de Vire Normandie, chargé de la transition écologique et énergétique, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation. La délégation prend en compte le travail de concertation de Monsieur Alexandre POREE avec Messieurs, Michel LELARGE adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la voirie, de la signalétique et de l'aménagement de l'espace public et Sebastien LEBRUN, adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la transition écologique et de la biodiversité, et également en concertation avec nos services, les bureaux d'études et divers prestataires.

1- Projets structurants – Bâtiments

- Suivi des travaux des bâtiments : Assurer le suivi des travaux relatifs aux bâtiments et projets concernés.
- Optimisation du patrimoine bâti : Piloter une stratégie d'optimisation des ressources du patrimoine bâti de la commune, notamment au travers du schéma directeur immobilier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Pilotage des projets structurants** : Piloter les projets structurants du territoire, c'est-à-dire ceux visant à implanter, après construction ou réhabilitation, de nouveaux équipements sur le territoire communal et dont le financement est inscrit au budget général de la collectivité.
- **Coordination de la prévention des risques** : Coordonner les actions concernant la prévention des risques majeurs d'origine technologique ou naturelle.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Monsieur Alexandre POREE ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Alexandre POREE n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

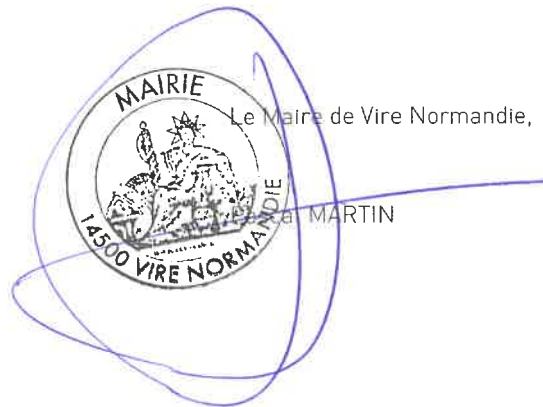
Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Alexandre POREE, adjoint au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026



Le Maire de Vire Normandie,
MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.